Département de la Moselle

République Française
COMMUNE DE POSTROFF
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 14 avril 2021**
Présents : 9	L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 7 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Ernest HOLTZSCHERER, Maire de Postroff
Votants: 9	**Sont présents:** Ernest HOLTZSCHERER, Alexandre HIRAULT, Delphine ODISIO, Fabien OURY, Didier ETTER, Estelle ZILLIOX, Cyrille UNTEREINER, Fabien HOLTZSCHERER, Sabrina AIT SAID **Excuses:** Pascal D'ANDREA, Christophe STEIL **Secrétaire de séance :** Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 - DE_2021_009

Par délibération du 29 juin 2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 16,13 % ; TFPB : 10,08 % ; TFPNB : 36,72

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'état. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (14,26 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveaux taux de référence 2021 de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la commune est de 24,34 % (soit le taux communal de 2020 : 10,08 % + le taux départemental de 2020 : 14,26 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal de 2020 + 14,26 %),

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021et donc de les porter à :

TFPB : 24,34 %

TFPNB : 36,72 %

Objet: Vote du budget primitif pour 2021 - DE_2021_010

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif pour l'année 2021, présenté par le Maire et arrêté comme suit

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 350 657,96 €
Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 320 422,96 €
Compte tenu des résultats reportés et des restes à réaliser.

Objet: Rythmes scolaire : demande de reconduction de dérogation - DE_2021_011

VU le décret du Ministère de l'Education nationale N° 2017-1108 du 27 juin 2017 paru au Journal Officiel N° 0150 le 28 juin 2017 qui permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe des communes et des conseils d'école d'un même R.P.I. d'autoriser des adaptations de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

VU le courrier adressé par la DSDEN de la Moselle concernant le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Vu le compte rendu de la réunion du conseil d'école du 11 février 2021 validant le maintien de l'organisation actuelle dans le RPI Baerendorf/Kirrberg/Postroff

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, demande à titre dérogatoire, le renouvellement pour une période de 3 ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires

Objet: Création d'un poste d'attaché territorial contractuel pour le secrétariat de mairie - DE_2021_012

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte tenu de la nécessité de remplacer le poste de secrétaire de mairie au grade d'attaché territorial, la titulaire du poste faisant valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er juin 2021, il convient de renforcer les effectifs.
Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi à temps non complet soit 11/35ème pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 2 juin 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial.
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le tableau des emplois ; DECIDE :
- d'adopter la proposition du Maire
- de créer un emploi contractuel d'attaché territorial à raison de 11/35ème au 11è échelon, indice brut 821, indice majoré 673
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet: Validation de l'adhésion de la commune de Hirschland au périscolaire intercommunal " Les p'tits crayons " de Rauwiller - DE_2021_013

VU la réunion du 31 mars 2021 tenue à la Mairie de Rauwiller et relative au fonctionnement du périscolaire et des perspectives à venir ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte et valide l'adhésion de la Commune de Hirschland au périscolaire intercommunal « Les P'tits Crayons » de Rauwiller à compter du 1er avril 2021 ;

- valide les bases de calcul et les montants apparaissant dans le tableau de répartition des charges financières joint en annexe pour l'exercice 2021 et concernant la participation financière des communes adhérentes, à savoir Baerendorf, Goerlingen, Hirschland, Hellering-les-Fénétrange, Kirrberg, Postroff et Rauwiller ;

- autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ;

- inscrit les montants de la participation communale à l'article 65548 des budgets primitifs 2021 et suivants.

Objet: Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de l'EPCAAL - DE_2021_014

Rapport du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de "paroisse de Weinbourg - Erckartswiller - Sparsbach".

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.